

MONTE-CARLO
SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER



2024

Avis de convocation
Assemblée Générale Ordinaire

20 septembre 2024 à 9h30

Monte-Carlo Bay Hotel & Resort - Salon America

SOMMAIRE

1	Invitation à l'Assemblée Générale	3
2	Participer à l'Assemblée Générale	4
3	Composition du Conseil d'Administration au 31 mars 2024	6
4	Assemblée Générale Ordinaire du 20 septembre 2024	7
	4.1 Ordre du jour	7
	4.2 Rapport du Conseil d'Administration	8
	4.3 Texte des résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	10
5	Chiffres clés	12
6	Examen de la situation et de l'activité du Groupe S.B.M. au cours de l'exercice 2023/2024	13
	Introduction à l'examen de la situation et de l'activité du Groupe S.B.M. au cours de l'exercice 2023/2024	13
	6.1 Présentation des résultats de l'exercice 2023/2024	14
	6.1.1 Faits marquants de l'activité au cours de l'exercice 2023/2024	14
	6.1.2 Analyse sectorielle des résultats opérationnels de l'exercice 2023/2024	15
	6.1.3 Résultats consolidés 2023/2024	19
	6.1.4 Bilan consolidé au 31 mars 2024	22
	6.1.5 Tableau consolidé des flux de trésorerie 2023/2024	23
	6.1.6 Résultats sociaux de la Société des Bains de Mer	25
	6.1.7 Opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895	26
	6.2 Investissements et perspectives	27
	6.2.1 Investissements réalisés	27
	6.2.2 Principaux projets en cours et perspectives	28



The English version of this Document is available on our website : montecarlosbm-corporate.com

1

Invitation à l'Assemblée Générale



Madame, Monsieur, Cher(e) Actionnaire,

J'ai le plaisir de vous convier à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société des Bains de Mer, qui se tiendra **le vendredi 20 septembre 2024, à 9 h 30**, au Monte-Carlo Bay Hotel & Resort, salon America, 40 avenue Princesse Grace, à Monaco.

Cette réunion a pour objet de vous informer sur la vie de votre entreprise, ainsi que de répondre à toutes les questions que vous souhaiteriez nous poser, quel que soit le nombre d'actions en votre possession.

Je souhaite vivement que vous puissiez y participer, en y assistant personnellement, ou en votant par correspondance, ou encore en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée ou à tout autre actionnaire de votre choix.

Vous trouverez dans les pages qui suivent les modalités pratiques de participation à l'Assemblée, l'ordre du jour et le texte des résolutions qui seront soumises à votre approbation.

Enfin, nous vous proposons de consulter notre Document d'enregistrement universel incluant le rapport financier annuel au 31 mars 2024 en version digitale interactive, à partir de notre site internet (fr.montecarlosbm-corporate.com). Ce Document d'enregistrement universel au 31 mars 2024 inclut également le rapport de votre Conseil d'Administration.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ces résolutions, et vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Actionnaire, l'expression de mes salutations les plus dévouées.

Stéphane Valeri
Président-Délégué

Participer à l'Assemblée Générale

Les conditions de participation à l'assemblée générale sont définies par l'article 30 des statuts de la Société :

« L'assemblée générale, ordinaire ou extraordinaire, se compose de tous les propriétaires d'une action dont le transfert aura été effectué à leur profit au moins dix jours avant le jour de l'assemblée.

Nul ne peut prendre part aux délibérations des assemblées générales s'il n'est pas propriétaire, lui-même, d'une action.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire. Les pouvoirs devront être déposés deux jours avant le jour de l'assemblée. Chaque actionnaire assistant à l'assemblée générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Les actionnaires peuvent voter par correspondance ou donner pouvoir en exprimant leur vote ou en adressant leur pouvoir par tous moyens notamment en transmettant des formulaires de procuration et de vote par correspondance par télétransmission ou par voie électronique avant l'assemblée.

La date ultime de retour des bulletins de vote par correspondance et des pouvoirs est fixée par le conseil et communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires. »

Vous pouvez donc assister personnellement à l'Assemblée, ou bien voter par correspondance ou par procuration. Dans tous les cas, vous indiquerez votre choix à l'aide du formulaire de vote joint à cette convocation et détaillé ci-après. Afin d'optimiser la préparation de l'Assemblée Générale, nous vous remercions de transmettre votre choix dans les plus brefs délais.

La Société Générale assure la centralisation des Assemblées Générales de la Société :

Société Générale (SGSS), Service des Assemblées Générales, CS 30812, 44308 NANTES CEDEX 3.

Les actions détenues ou représentées doivent être inscrites ou transférées sur le Registre Nominatif de la Société tenu par la SGSS, au plus tard le **10 septembre 2024** (date de règlement-livraison Euroclear correspondant au transfert de propriété des actions).

Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires.

A Vous souhaitez participer à l'Assemblée Générale

B Vous souhaitez voter par correspondance

C Vous souhaitez donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale

D Vous souhaitez donner pouvoir

IMPORTANT : Avant d'exercer votre choix, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso - **Important** : Before selecting please refer to instructions situated on the reverse side

Quelle que soit l'option choisie, noircir comme ceci la ou les cases correspondantes, dater et signer au bas du formulaire - **Whichever option is used, shade boxed like this** , date and sign at the bottom of the form

Je désire assister à cette assemblée et demande une carte d'admission : dater et signer au bas du formulaire. / **I wish to attend the shareholder's meeting and request an admission card : date and sign at the bottom of the form.**

MONTE-CARLO
SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
convoquée le 20 septembre 2024 à 09h30
Au Monte-Carlo Bay Hotel & Resort - Salon America
40 avenue Princesse Grace - 98000 MONACO

ORDINARY GENERAL MEETING
convened on September 20, 2024 at 09:30 a.m.
At Monte-Carlo Bay Hotel & Resort - Salon America
40 avenue Princesse Grace - 98000 MONACO

CADRE RÉSERVÉ À LA SOCIÉTÉ - FOR COMPANY'S USE ONLY

Identifiant - Account	Vote simple Single vote
Nombre d'actions Number of shares	Nominatif Registered
	Parteur Bearer
Nombre de voix - Number of voting rights	Vote double Double vote

B JE VOTE PAR CORRESPONDANCE / I VOTE BY POST

Je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration, à l'EXCEPTION de ceux que je signale en noircissant comme ceci la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens.

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration, je vote en noircissant comme ceci la case correspondant à mon choix.

I vote YES all the draft resolutions approved by the Board of Directors, EXCEPT those indicated by a shaded box - like this , for which I vote NO or I abstain.

On the draft resolutions not approved by the Board of Directors, I cast my vote by shading the box of my choice - like this .

OUI / Non/No Yes / Abstain	OUI / Non/No Yes / Abstain
1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> 5 <input type="checkbox"/> 6 <input type="checkbox"/> 7 <input type="checkbox"/> 8 <input type="checkbox"/> 9 <input type="checkbox"/>	A <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
10 <input type="checkbox"/> 11 <input type="checkbox"/> 12 <input type="checkbox"/> 13 <input type="checkbox"/> 14 <input type="checkbox"/> 15 <input type="checkbox"/> 16 <input type="checkbox"/> 17 <input type="checkbox"/> 18 <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/>
19 <input type="checkbox"/> 20 <input type="checkbox"/> 21 <input type="checkbox"/> 22 <input type="checkbox"/> 23 <input type="checkbox"/> 24 <input type="checkbox"/> 25 <input type="checkbox"/> 26 <input type="checkbox"/> 27 <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/> H <input type="checkbox"/>
28 <input type="checkbox"/> 29 <input type="checkbox"/> 30 <input type="checkbox"/> 31 <input type="checkbox"/> 32 <input type="checkbox"/> 33 <input type="checkbox"/> 34 <input type="checkbox"/> 35 <input type="checkbox"/> 36 <input type="checkbox"/>	D <input type="checkbox"/> J <input type="checkbox"/>
37 <input type="checkbox"/> 38 <input type="checkbox"/> 39 <input type="checkbox"/> 40 <input type="checkbox"/> 41 <input type="checkbox"/> 42 <input type="checkbox"/> 43 <input type="checkbox"/> 44 <input type="checkbox"/> 45 <input type="checkbox"/>	E <input type="checkbox"/> K <input type="checkbox"/>

C JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE / I HEREBY GIVE MY PROXY TO THE CHAIRMAN OF THE GENERAL MEETING

D JE DONNE POUVOIR À : / I HEREBY APPOINT:

M., Mlle, Mlle ou Raison Sociale / Mr, Mrs, Miss or Corporate Name

Adresse / Address

Bon pour acceptation de Pouvoir (signature du Mandataire) / Good for acceptance of power of attorney (signature of the proxy)

DATEZ et SIGNEZ ici, quel que soit votre choix

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés en AG (ou Art. 40) / In case amendments or new resolutions are proposed during the GM (or Art. 40)

- Je donne pouvoir au Président d'Assemblée Générale de voter en mon nom. / I appoint the Chairman of the General Meeting to vote on my behalf.

- Je m'abstiens (fabriquer l'équivalent à un vote correct). / I abstain from voting (is equivalent to vote NO)

- Je donne procuration à M., Mme, Mlle ou Raison Sociale pour voter en mon nom.

- I appoint Mr., Mrs, Miss or Corporate Name to vote on my behalf.

Pour être prise en considération, toute formule doit parvenir au plus tard : / In order to be considered, the completed form must be returned at the latest:

à la banque / to the bank 18 septembre 2024/ September 18, 2024

A – Vous souhaitez participer à l'Assemblée Générale :

Noircissez la case A du formulaire ci-joint, puis datez et signez-en bas du formulaire, dans la case prévue à cet effet.

Le formulaire doit être retourné à la SGSS. À compter du 9 septembre 2024, vous recevrez une carte d'admission qui vous sera réclamée à l'entrée de la salle. Pour être assurés de la recevoir en temps utile, vous êtes invités à en faire la demande le plus rapidement possible.

Au cas où vous seriez mandataire d'autres Actionnaires, nous vous engageons à joindre à votre formulaire les pouvoirs dûment établis par les mandants.

Pour toute demande de carte d'admission au nom d'une personne morale, le formulaire devra être accompagné d'un pouvoir de représentation. Une pièce d'identité du représentant légal devra être présentée le jour de l'Assemblée.

B – Vous souhaitez voter par correspondance :

Noircissez la case B du formulaire ci-joint.

◆ Projets de résolutions agréés par le Conseil d'Administration (références numériques)

Les cases correspondent aux résolutions proposées à la section 4.3 du présent document.

Si vous souhaitez voter « oui », pour toutes les résolutions soumises au vote et agréées par le Conseil d'Administration, vous ne devez noircir aucune case.

Si vous souhaitez voter « non – abstention » pour une ou plusieurs résolutions soumises au vote, noircissez la case correspondante.

◆ Projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration (références alphabétiques)

Pour chacune des résolutions soumises au vote, noircissez la case de votre choix : « oui » ou « non – abstention ».

◆ Amendements ou résolutions nouvelles qui seraient présentés en Assemblée Générale

Dans l'hypothèse où des amendements ou des résolutions nouvelles seraient présentés en assemblée ou conformément à l'article 40 des Statuts de la Société, noircissez la case de votre choix. Complétez l'identité du Mandataire qui doit obligatoirement être Actionnaire de la Société, si besoin.

Votre formulaire doit ensuite être daté et signé dans la case prévue à cet effet.

C – Vous souhaitez donner votre pouvoir au président de l'Assemblée Générale :

Noircissez la case C du formulaire ci-joint, puis datez et signez en bas du formulaire, dans la case prévue à cet effet.

D – Vous souhaitez vous faire représenter à l'Assemblée Générale :

Si vous souhaitez vous faire représenter à l'Assemblée Générale par un mandataire qui doit obligatoirement être Actionnaire de la Société :

- ◆ noircissez la case D ;
- ◆ complétez l'identité du mandataire ;

◆ datez et signez en bas du formulaire dans la case prévue à cet effet.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émet un vote sur les projets de résolutions selon les recommandations du Conseil d'Administration de la Société.

Dans tous les cas, le formulaire, ci-joint, doit parvenir à la SGSS au moyen de l'enveloppe T jointe, au plus tard le **18 septembre 2024**, après l'avoir dûment complété.

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à prendre contact avec la Société Générale, du lundi au vendredi de 9 h 30 à 18 h 00 au +33(0)2 51 85 59 82 (numéro non surtaxé, facturation selon votre contrat opérateur et votre pays d'appel).

Le Document d'enregistrement universel 2023/2024 incluant le rapport financier annuel au 31 mars 2024 est disponible au siège social de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, Place du Casino, 98000 – Monaco (Principauté de Monaco), ainsi qu'en version électronique sur le site de la Société (fr.montecarlosbm-corporate.com).

3

Composition du Conseil d'Administration au 31 mars 2024

PRÉSIDENT

M. Stéphane VALERI

ADMINISTRATEURS

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA

M. Troy Fraser HICKOX

M. Alexandre KEUSSEOGLOU

M. Fabrice LARUE

M. Christophe NAVARRE

M. Laurent NOUVION

Mme Caroline ROUGAIGNON-VERNIN

M. Anthony STENT-TORRIANI

M. Pierre SVARA

UFIPAR SAS (représentée par M. Nicolas BAZIRE)

4

Assemblée Générale Ordinaire du 20 septembre 2024

4.1 Ordre du jour

- ◆ Rapport du Conseil d'Administration
- ◆ Rapports des Commissaires aux Comptes et de l'Auditeur Contractuel sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024
- ◆ Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2023/2024
- ◆ Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2023/2024
- ◆ Quitus à donner aux Administrateurs en exercice
- ◆ Quitus définitif à donner aux Administrateurs dont le mandat a cessé au cours de l'exercice
- ◆ Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 mars 2024
- ◆ Renouvellement d'un Administrateur
- ◆ Nomination d'un Commissaire aux Comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité
- ◆ Autorisation à donner par l'Assemblée Générale aux Membres du Conseil d'Administration de traiter personnellement ou ès qualités avec la Société dans les conditions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 et de l'article 20 des statuts
- ◆ Autorisation à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de racheter des actions de la Société

4.2 Rapport du Conseil d'Administration

Ce présent exposé a pour objet de vous présenter les thèmes et les points importants des projets de résolutions soumis par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires appelée à statuer le 20 septembre 2024. Cet exposé n'est par conséquent pas exhaustif et ne peut remplacer une lecture attentive des projets de résolutions avant l'exercice du droit de vote.

Neuf résolutions sont soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 septembre 2024.

Présentation des résolutions

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS (1^{RE} ET 2^E RÉSOLUTIONS)

Les deux premières résolutions vous permettent, après avoir pris connaissance des rapports de votre Conseil d'Administration, de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes, de vous prononcer sur l'approbation des comptes sociaux de la Société et des comptes consolidés du Groupe S.B.M. pour l'exercice clos le 31 mars 2024 ainsi que sur les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

La **première résolution** qui vous est proposée a pour objet d'approuver les comptes sociaux de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2024, dont il ressort un bénéfice de 71 763 786,53 euros.

La **deuxième résolution** soumet les comptes consolidés du Groupe S.B.M. au vote de l'Assemblée, comptes qui font apparaître un résultat net consolidé – part du Groupe en bénéfice de 103 944 000 euros.

QUITUS À DONNER AUX ADMINISTRATEURS EN EXERCICE (3^E RÉSOLUTION)

Il vous est demandé de donner quitus aux Administrateurs en exercice pour leur gestion au cours de l'exercice 2023/2024.

QUITUS DÉFINITIF À DONNER AUX ADMINISTRATEURS DONT LE MANDAT A CESSÉ AU COURS DE L'EXERCICE (4^E RÉSOLUTION)

Il vous est demandé de donner quitus définitif à Monsieur Thierry Lacoste et Madame Agnès Falco dont les mandats sont arrivés à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 27 septembre 2023.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024 (5^E RÉSOLUTION)

La **cinquième résolution** décide de l'affectation du résultat net social de la Société.

L'affectation proposée est la suivante :

- ◆ après avoir constaté que le bénéfice net social de l'exercice clos au 31 mars 2024 s'élève à 71 763 786,53 euros et que le report à nouveau est de 175 412 942,85 euros au 31 mars 2024 ;
- ◆ soit un montant disponible pour l'affectation des résultats de 247 176 729,38 euros ;
- ◆ il est proposé d'affecter le montant disponible, soit 247 176 729,38 euros, ainsi :
 - ◆ un montant de 1 435 275,73 euros serait affecté au fonds de prévoyance, soit 2 % du résultat de l'exercice tel que prévu par l'article 48 des statuts,

- ◆ un dividende de 1,50 euro serait alloué à chaque action, soit un montant total de 36 774 991,50 euros,
- ◆ le solde soit un montant de 208 966 462,15 euros serait affecté en report à nouveau.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR CHRISTOPHE NAVARRE (6^E RÉSOLUTION)

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Christophe Navarre arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale des Actionnaires.

La **sixième résolution** a pour objet de vous proposer de renouveler le mandat de Monsieur Christophe Navarre pour une durée qui prendrait fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2029/2030, suivant les dispositions de l'article 12 des statuts.

Monsieur Christophe Navarre est membre de la Commission d'Administrateurs Nominations et Rémunérations.

NOMINATION DE MONSIEUR STÉPHANE GARINO EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE AUX COMPTES EN CHARGE DE LA CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ (7^E RÉSOLUTION)

La réglementation française constituée par l'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023 et le décret n° 2023-1394 du 30 décembre 2023 transposant la Directive européenne n° 2022/2464 du 14 décembre 2022 (dite « Directive CSRD ») impose aux sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur le marché réglementé français de nouvelles obligations de reporting, de publication et de certification d'informations en matière de durabilité (impacts et risques sur l'environnement, la société, les êtres humains et l'ensemble de l'écosystème de l'entreprise, etc.), dont le contenu devra être certifié par un contrôleur dédié.

En application des dispositions de l'article L. 233-28-4 III du Code de commerce français, ces informations doivent faire l'objet d'une certification par un Commissaire aux Comptes ou un Organisme Tiers Indépendant spécialement nommé par l'Assemblée Générale des Actionnaires, conformément aux dispositions du titre II du livre VIII dudit code.

La **septième résolution** a pour objet de vous proposer de nommer Monsieur Stéphane Garino en qualité de Commissaire aux Comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité de la Société pour la durée restant à courir du mandat des Commissaires aux Comptes chargés de la certification des comptes, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui examinera les comptes de l'exercice 2025/2026.

AUTORISATION DONNÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRAITER PERSONNELLEMENT OU ÈS QUALITÉS AVEC LA SOCIÉTÉ DANS LES CONDITIONS DE L'ARTICLE 23 DE L'ORDONNANCE DU 5 MARS 1895 ET DE L'ARTICLE 20 DES STATUTS (8^E RÉOLUTION)

La huitième résolution a pour objet de vous proposer :

- ◆ l'approbation des opérations réalisées au cours de l'exercice 2023/2024 qui entrent dans le champ d'application des dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 et de l'article 20 des statuts ;
- ◆ le renouvellement de l'autorisation donnée aux Membres du Conseil d'Administration de traiter personnellement ou ès qualités avec la Société dans les conditions desdits articles.

Nous vous avons rendu compte au chapitre 6.1.7 du présent document des opérations intervenues, directement ou indirectement, entre votre Société et ses Administrateurs, ou votre Société et les sociétés affiliées ou non ayant des administrateurs communs.

Conformément aux dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895, nous vous demandons de bien vouloir ratifier ces opérations.

AUTORISATION DE RACHAT DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ (9^E RÉOLUTION)

La neuvième résolution a pour objet de vous proposer le renouvellement de l'autorisation de rachat des actions de la Société.

Une telle autorisation avait été donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 septembre 2023, pour une période de 18 mois à compter de ladite Assemblée, soit jusqu'au 27 mars 2025. Cette faculté n'a pas été exercée.

Cependant, il est proposé à l'Assemblée de renouveler cette autorisation et de permettre ainsi au Conseil d'Administration d'acquérir des actions de la Société dans la limite de 5 % du capital.

Les objectifs poursuivis sont identiques à ceux exposés le 27 septembre 2023, à savoir :

- ◆ conservation et remise ultérieure d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe (y compris les prises et accroissements de participation) ;
- ◆ animation et liquidité du marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement indépendant, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;

- ◆ disposition d'actions pouvant permettre à la Société d'honorer les obligations liées à des titres de créances échangeables en actions ou à d'autres valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ;
- ◆ disposition d'actions pouvant être remises au personnel ainsi qu'à celui des sociétés filiales dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ou d'opérations d'attribution gratuite d'actions existantes ;
- ◆ mise en œuvre de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers, ou de tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons en conséquence d'adopter un programme de rachat des actions ainsi qu'il suit :

- ◆ autorisation d'acheter des actions de la société, dans les conditions définies ci-après et dans la limite de 5 % du montant du capital social existant au jour de la présente Assemblée Générale ;
- ◆ prix maximum d'achat ne devant pas excéder 130 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix serait ajusté en conséquence ;
- ◆ montant maximum des fonds destinés au programme de rachat ne pouvant excéder 40 millions d'euros ;
- ◆ autorisation valable pour une période de 18 mois à compter du 20 septembre 2024 ;
- ◆ acquisition ou transfert de ces actions pouvant être effectué, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées, et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera.

Le présent programme remplacerait et priverait d'effet à compter de ce jour, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, toute autorisation de même objet précédemment conférée par l'Assemblée Générale.

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser le programme de rachat d'actions que nous vous avons proposé.

4.3 Texte des résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux de la Société des Bains de Mer de l'exercice clos le 31 mars 2024, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution

APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports de l'Auditeur Contractuel et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2024, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

QUITUS À DONNER AUX ADMINISTRATEURS EN EXERCICE

L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs en exercice pour leur gestion au cours de l'année sociale écoulée.

Quatrième résolution

QUITUS DÉFINITIF À DONNER AUX ADMINISTRATEURS DONT LE MANDAT A CESSÉ AU COURS DE L'EXERCICE

L'Assemblée Générale donne quitus définitif à Monsieur Thierry Lacoste et Madame Agnès Falco.

Cinquième résolution

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes :

- ◆ constate que le profit de l'exercice 2023/2024 s'élève à 71 763 786,53 euros
- ◆ constate que le report à nouveau au 31 mars 2024 est de 175 412 942,85 euros
 - ◆ soit un montant disponible pour l'affectation du résultat de 247 176 729,38 euros
- ◆ décide d'affecter le total ainsi obtenu :
 - ◆ au fonds de réserve de prévoyance, soit 2 % du résultat de l'exercice 1 435 275,73 euros
 - ◆ au dividende de l'exercice, soit 1,50 euro par action 36 774 991,50 euros
 - ◆ au report à nouveau 208 966 462,15 euros

Les droits à cette distribution seront mis en paiement par le service des titres de la Société à compter du 10 octobre 2024, le dernier jour de négociation droit attaché étant fixé au 7 octobre 2024.

Sixième résolution

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR CHRISTOPHE NAVARRE

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Monsieur Christophe Navarre.

En application des dispositions de l'article 12 des statuts, le mandat de Monsieur Christophe Navarre viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2029/2030.

Septième résolution

NOMINATION DE MONSIEUR STÉPHANE GARINO EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE AUX COMPTES EN CHARGE DE LA CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer Monsieur Stéphane Garino en qualité de Commissaire aux Comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité pour la durée restant à courir du mandat des Commissaires aux Comptes chargés de la certification des comptes, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui examinera les comptes de l'exercice 2025/2026.

Huitième résolution

AUTORISATION DONNÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRAITER PERSONNELLEMENT OU ÈS QUALITÉS AVEC LA SOCIÉTÉ DANS LES CONDITIONS DE L'ARTICLE 23 DE L'ORDONNANCE DU 5 MARS 1895 ET DE L'ARTICLE 20 DES STATUTS

L'Assemblée Générale approuve les opérations réalisées au cours de l'exercice 2023/2024 qui entrent dans le champ d'application des dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 et de l'article 20 des statuts.

Elle renouvelle aux Membres du Conseil d'Administration l'autorisation de traiter personnellement ou ès qualités avec la Société dans les conditions desdits articles.

Neuvième résolution

AUTORISATION DE RACHAT DES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ

L'Assemblée Générale autorise, conformément à l'article 41 des statuts, le Conseil d'Administration à acheter des actions de la société, dans les conditions définies ci-après et dans la limite de 5 % du montant du capital social existant au jour de la présente Assemblée Générale :

- ◆ le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 130 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence ;
- ◆ le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 40 millions d'euros ;
- ◆ cette autorisation est valable pour une période de 18 mois à compter du 20 septembre 2024 ;
- ◆ l'acquisition ou le transfert de ces actions peut être effectué, par tous moyens, notamment sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées, et aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'Administration appréciera.

L'Assemblée Générale décide que les finalités de ce programme de rachat d'actions sont les suivantes :

- ◆ conservation et remise ultérieure d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe (y compris les prises et accroissements de participation) ;
- ◆ animation et liquidité du marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement indépendant, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- ◆ disposition d'actions pouvant permettre à la Société d'honorer les obligations liées à des titres de créances échangeables en actions ou à d'autres valeurs mobilières donnant accès à des actions existantes ;
- ◆ disposition d'actions pouvant être remises au personnel ainsi qu'à celui des sociétés filiales dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ou d'opérations d'attribution gratuite d'actions existantes ;
- ◆ mise en œuvre de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers, ou de tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

La présente autorisation remplace et prive d'effet à compter de ce jour, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, toute autorisation de même objet précédemment conférée par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser si nécessaire les termes et en arrêter les modalités, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, procéder à l'affectation et, le cas échéant, réaffectation des actions acquises aux différentes finalités poursuivies, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

5

Chiffres clés

Chiffres clés au titre des trois derniers exercices

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2021/2022	Exercice 2022/2023	Exercice 2023/2024
DONNÉES CONSOLIDÉES			
Chiffre d'affaires	530,5	667,0	704,0
Résultat opérationnel avant amortissements	111,6	145,3	149,5
Résultat opérationnel	35,4	72,2	73,6
Résultat net consolidé – part du Groupe	76,4	896,2	103,9
Résultat global – part du Groupe	82,8	880,5	86,7
Capacité d'autofinancement*	99,7	131,6	152,9
Investissements	29,5	98,0	243,8
Capitaux propres	653,1	1 509,9	1 566,8
Trésorerie nette (endettement net) *	30,0	276,5	68,9
Effectifs moyens annuels <i>(en nombre de personnes)</i>	3 718	4 166	4 377
Cours de bourse au dernier jour de l'exercice <i>(en euros)</i>	65,20	91,80	103,00
DONNÉES SECTEUR JEUX			
Casinos exploités (nombre d'établissements permanents en fin d'exercice)	2	2	2
Chiffre d'affaires (produit brut des jeux)	200,8	215,4	221,3
Résultat opérationnel	9,5	10,8	14,6
DONNÉES SECTEUR HÔTELIER			
Hôtels exploités	5	5	5
Capacité d'hébergement (nombre moyen annuel de chambres disponibles)	1 242	1 249	1 250
Taux d'occupation (taux moyen avec Le Méridien Beach Plaza)	44,7 %	59,0 %	59,1 %
Chiffre d'affaires	213,3	325,1	345,1
Résultat opérationnel	(19,2)	20,2	14,5
DONNÉES SECTEUR LOCATIF			
Chiffre d'affaires	117,6	124,8	135,4
Résultat opérationnel	84,4	91,3	99,7

* La capacité d'autofinancement et la trésorerie nette sont définis au chapitre 4.1.5 du Document d'enregistrement universel 2024.

Les chiffres clés au titre des trois derniers exercices sont extraits des états financiers consolidés (bilan, compte de résultat et tableau des flux) du Groupe S.B.M. pour les exercices clos les 31 mars 2022, 2023 et 2024.

Examen de la situation et de l'activité du Groupe S.B.M. au cours de l'exercice 2023/2024

Introduction à l'analyse des résultats de l'exercice 2023/2024

La Société des Bains de Mer et ses filiales ont réalisé un chiffre d'affaires de 704 millions d'euros pour l'ensemble de l'exercice 2023/2024 contre 667 millions d'euros en 2022/2023, soit une progression de 37 millions d'euros du chiffre d'affaires. Cette amélioration de + 6 % sur l'exercice concerne l'ensemble des secteurs d'activité, avec :

- ◆ une progression de + 3 % pour le secteur jeux ;
- ◆ une augmentation de + 6 % pour le secteur hôtelier ;
- ◆ une hausse pour le secteur locatif de + 9 %.

Le résultat opérationnel du Groupe S.B.M. s'établit ainsi en bénéfice de 73,6 millions d'euros contre un profit opérationnel de 72,2 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une amélioration de 1,4 million d'euros.

Les secteurs jeux et locatif présentent des progressions significatives de leur résultat opérationnel, respectivement de + 3,8 millions d'euros et 8,5 millions d'euros. Ces bons résultats font plus que compenser le recul du résultat opérationnel du secteur hôtelier de 5,8 millions d'euros.

Le résultat financier est en profit de 30,3 millions d'euros contre une perte de 5,1 millions d'euros l'exercice précédent.

Le résultat net consolidé du Groupe S.B.M. s'établit en profit de 103,9 millions d'euros contre un profit de 896,2 millions d'euros pour l'exercice 2022/2023.

En ce qui concerne le résultat net de l'exercice 2022/2023, il est rappelé que le Groupe S.B.M. détenait depuis mai 2009 une participation dans le capital de Betcliv Everest Group, groupe de jeux en ligne.

Le Groupe S.B.M. au travers de sa filiale Monte-Carlo SBM International S.à.r.l., a transféré le 30 juin 2022, par voie de cession et d'apport, l'intégralité de la participation de 47,30 % qu'elle détenait dans la société Betcliv Everest Group à la société FL Entertainment.

L'opération, qui valorisait la quote-part du capital de BEG détenue par SBM International à 850 millions d'euros, a été dénouée pour moitié en numéraire, et pour l'autre moitié par la remise d'actions de FL Entertainment, permettant à SBM International de détenir 4,95 % des droits de vote et 10,39 % des droits économiques de cette société. FL Entertainment est cotée sur le marché réglementé d'Euronext Amsterdam depuis le 1^{er} juillet 2022.

Cette opération s'est traduite par la constatation d'un profit exceptionnel de 813,5 millions d'euros dans les comptes consolidés du Groupe S.B.M. pour l'exercice 2022/2023. Le Groupe S.B.M. avait par ailleurs enregistré au cours de l'exercice 2022/2023 une quote-part de résultat positive de 15,6 millions d'euros correspondant à la quote-part de résultat revenant au Groupe S.B.M. pour la période antérieure à l'apport/cession, soit la période du 1^{er} avril au 30 juin 2022.

6.1 Présentation des résultats de l'exercice 2023/2024

6.1.1 Faits marquants de l'activité au cours de l'exercice 2023/2024

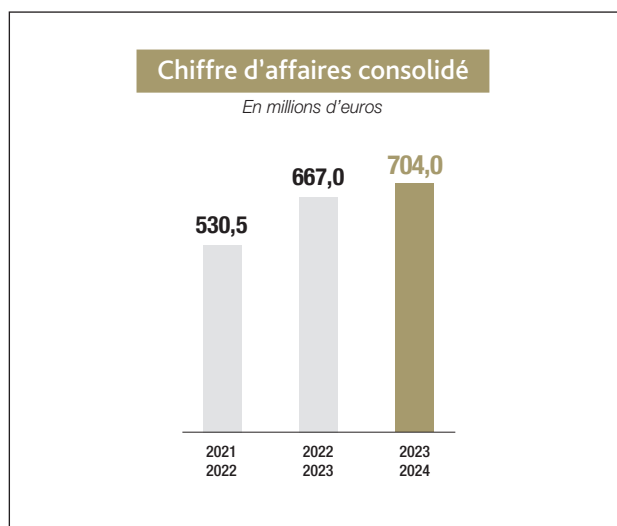
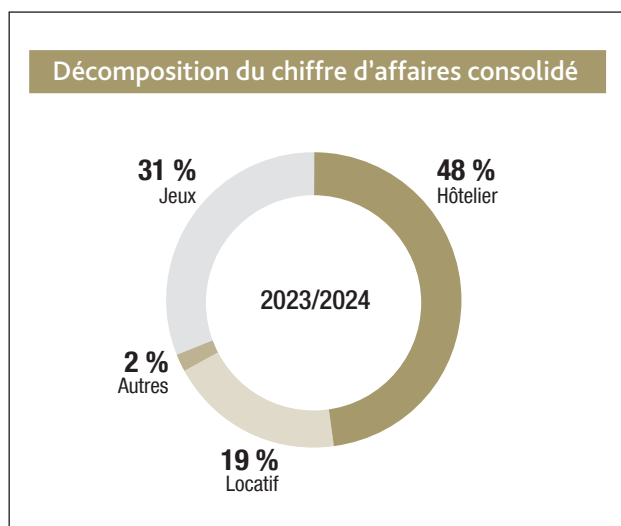
Le Groupe S.B.M. a réalisé au cours de l'exercice 2023/2024 un chiffre d'affaires de 704 millions d'euros contre 667 millions

d'euros en 2022/2023, soit une hausse de + 6 % sur l'ensemble de l'exercice.

Chiffre d'affaires Groupe par secteur

(en millions d'euros)

	2021/2022	2022/2023	2023/2024	Écart (en millions d'euros)
Secteur Jeux	200,8	215,4	221,3	5,9
Secteur Hôtelier	213,3	325,1	345,1	19,9
Secteur Locatif	117,6	124,8	135,4	10,6
Autres Activités	9,3	12,7	13,8	1,1
Cessions internes	(10,4)	(11,0)	(11,5)	(0,5)
CHIFFRE D'AFFAIRES GROUPE	530,5	667,0	704,0	37,0



Pour l'exercice 2023/2024, l'ensemble des secteurs du Groupe S.B.M. a connu une nouvelle croissance de chiffre d'affaires après un exercice 2022/2023 déjà marqué par une reprise de l'activité post-pandémie de Covid-19. Cette hausse de 37,0 millions d'euros du chiffre d'affaires confirme le bon positionnement des offres du Resort, malgré un contexte économique et international encore instable.

Le secteur jeux présente un chiffre d'affaires de 221,3 millions d'euros contre 215,4 millions d'euros en 2022/2023. La progression de l'activité de + 3 % par rapport à l'exercice précédent se traduit toutefois par des évolutions différentes suivant les activités. Ainsi, le chiffre d'affaires des appareils automatiques progresse de + 4 % par rapport à l'exercice 2022/2023 compensant un léger recul de - 2 % du chiffre d'affaires des jeux de table. Les recettes des activités annexes du secteur jeux (restauration, entrées et boutiques) sont en nette progression, conséquence directe de la hausse de fréquentation des casinos par rapport à l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires hôtelier s'établit à 345,1 millions d'euros contre 325,1 millions d'euros en 2022/2023, soit une progression

de 19,9 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution favorable provient d'une progression du chiffre d'affaires de l'activité hébergement de 8 %, positivement impactée par la croissance du prix moyen par nuitées par rapport à l'exercice 2022/2023, et d'une croissance du chiffre d'affaires de l'activité restauration de 7 % par rapport à l'exercice 2022/2023.

Le secteur locatif, qui regroupe les activités de location de boutiques et de bureaux ainsi que les activités des résidences hôtelières du Monte-Carlo Bay, du Balmoral, des Villas du Sporting et du One Monte-Carlo, présente un chiffre d'affaires de 135,4 millions d'euros contre 124,8 millions d'euros l'exercice précédent, soit une augmentation de + 9 %. Cette hausse est portée par un taux d'occupation proche de 100 % du parc locatif résidentiel, par la mise en location progressive des nouveaux espaces commerciaux disponibles au Café de Paris ainsi que par l'application contractuelle des indexations de loyers.

Enfin, le secteur autres activités présente un chiffre d'affaires de 13,8 millions d'euros contre 12,7 millions d'euros l'exercice précédent, en hausse de + 1,1 million d'euros.

6.1.2 Analyse sectorielle des résultats opérationnels de l'exercice 2023/2024

Les évolutions des différents secteurs d'activité – jeux, hôtellerie et activités locatives – sont présentées ci-après pour l'exercice clos au 31 mars 2024.

SECTEUR JEUX

Le secteur jeux présente un chiffre d'affaires de 221,3 millions d'euros contre 215,4 millions d'euros en 2022/2023. La progression de l'activité de 3 % par rapport à l'exercice précédent fait apparaître des évolutions différentes suivant les activités. Le chiffre d'affaires des appareils automatiques et des activités annexes progresse respectivement de + 4 % et + 21 % par

rapport à l'exercice 2022/2023 compensant un léger recul de - 2 % du chiffre d'affaires des jeux de table. Les volumes de jeux, tant sur les jeux de table que sur les appareils automatiques, s'inscrivent en léger retrait par rapport à l'exercice précédent, en relation avec une sélectivité plus accrue des joueurs en lien avec des règles de compliance renforcées.

Le tableau ci-après présente l'évolution des recettes du secteur jeux par segment d'activité, étant précisé que le segment activités annexes est principalement constitué des droits d'entrée au Casino de Monte-Carlo et des recettes de restauration et bar enregistrées au sein des établissements de jeux.

Chiffre d'affaires jeux (en millions d'euros)	2021/2022	2022/2023	2023/2024	% évol.
42 % Jeux de table	85,7	93,7	92,3	(2) %
50 % Appareils automatiques	108,9	107,4	111,7	4 %
8 % Activités annexes	6,2	14,3	17,3	21 %
100 % TOTAL SECTEUR JEUX	200,8	215,4	221,3	3 %

Le secteur des **jeux de table** enregistre un chiffre d'affaires de 92,3 millions d'euros pour l'exercice 2023/2024 contre 93,7 millions d'euros pour l'exercice précédent, en recul de - 1,5 million d'euros soit - 2 %, conséquence directe d'une politique de sélectivité plus accrue des joueurs en lien avec des règles de compliance renforcées.

Ainsi, au cumul de l'exercice 2023/2024, le drop est en baisse de - 9 % et le hold (rapport recettes/enjeux) s'améliore pour s'établir à 18,3 % contre 16,9 % pour l'exercice précédent.

Les principales évolutions sont :

- le Casino de Monte-Carlo exploite principalement les jeux européens. Au cours de l'exercice 2023/2024, les recettes jeux de table de l'établissement ont légèrement diminué de - 1,9 million d'euros par rapport à l'exercice précédent. La baisse de l'activité du Casino de Monte-Carlo est principalement due à une baisse des recettes de Blackjack de - 12 millions d'euros au cumul de l'exercice marquée par l'effet combiné d'une baisse significative du drop de - 15 % et d'un aléa en baisse sensible de - 7 points par rapport à l'exercice précédent. Les recettes de la Roulette Anglaise sont également en retrait avec une diminution de - 6 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent, en raison d'un aléa particulièrement défavorable. Le Texas Hold'em Ultimate enregistre une croissance de ses recettes de + 5,3 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent avec un niveau de mises en croissance et un taux de hold de 23 % stable par rapport à l'exercice précédent. Enfin, le Punto Banco enregistre une forte croissance de ses recettes de + 11 millions d'euros en raison d'une augmentation sensible du hold qui s'établit à un niveau élevé de 27 % ;
- l'exploitation des jeux de table au Casino Café de Paris présente un chiffre d'affaires de 4,2 millions d'euros pour l'exercice, en hausse de + 0,5 million d'euros par rapport à l'an passé.

Le secteur des **appareils automatiques** présente une hausse de son activité avec un chiffre d'affaires de 111,7 millions d'euros sur l'exercice 2023/2024 contre 107,4 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de + 4,3 millions d'euros (+ 4 %).

Malgré une baisse de la fréquentation de la clientèle High Rollers constatée sur le 1^{er} semestre de l'exercice 2023/2024, le chiffre d'affaires des appareils automatiques du Casino de Monte-Carlo augmente de 4,1 millions d'euros.

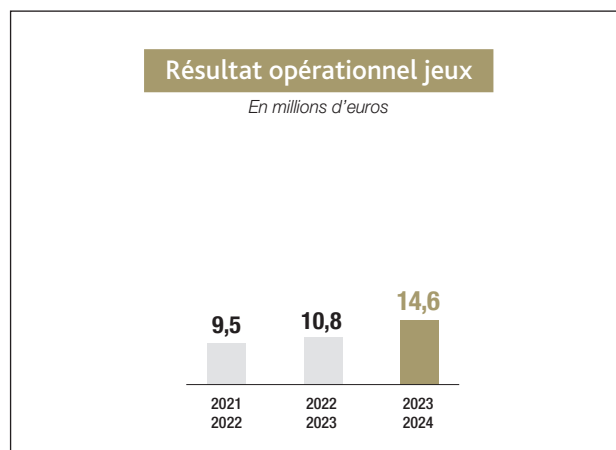
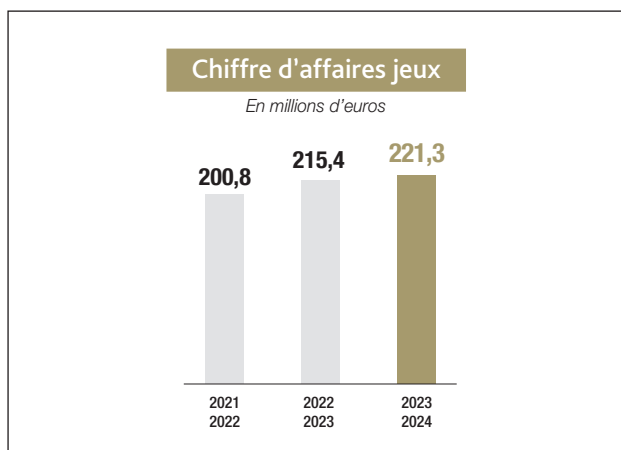
Le chiffre d'affaires du Casino Café de Paris est stable par rapport à l'exercice précédent, la diminution du volume des mises enregistrées étant notamment compensée par une hausse du hold de + 0,4 point.

Les recettes des **autres activités** s'établissent à 17,3 millions d'euros, en augmentation de + 3,0 millions d'euros par rapport à l'an passé. Cette hausse significative concerne principalement l'activité restauration avec un chiffre d'affaires de 8,9 millions d'euros, en progression de + 0,8 million par rapport à l'exercice précédent, et les recettes aux entrées du Casino de Monte-Carlo avec un chiffre d'affaires de 5,9 millions d'euros, en croissance de + 1,7 million d'euros par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires de l'activité « Gift Shop » s'établit à 1,5 million d'euros, en progression de + 0,4 million d'euros par rapport à l'exercice 2022/2023, en lien direct avec la hausse de fréquentation du Casino de Monte-Carlo.

Pour l'**ensemble du secteur jeux**, le résultat opérationnel avant amortissements s'établit à 21,2 millions d'euros pour l'exercice 2023/2024 contre un profit de 17,1 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une amélioration de + 4,2 millions d'euros.

Après prise en compte de la charge d'amortissements, le résultat opérationnel du secteur jeux s'affiche en profit à 14,6 millions d'euros pour l'exercice 2023/2024 contre un profit de 10,8 millions d'euros pour l'exercice précédent.

L'amélioration des résultats s'explique ainsi par la progression du chiffre d'affaires sur le segment appareils automatiques et par une meilleure maîtrise des coûts d'exploitation du secteur jeux.



SECTEUR HÔTELIER

Le chiffre d'affaires hôtelier s'établit à 345,1 millions d'euros contre 325,1 millions d'euros en 2022/2023, soit une progression de 19,9 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

La reprise de l'activité constatée dès la fin de la pandémie de Covid-19 s'est donc poursuivie en 2023/2024 permettant la réalisation d'une saison estivale particulièrement réussie, tendance favorable qui s'est également prolongée sur le deuxième semestre d'exploitation (période allant d'octobre à mars).

Dans ce contexte, le secteur hôtelier présente un chiffre d'affaires en hausse de + 6 % soit + 19,9 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent, avec :

- le chiffre d'affaires de l'Hôtel de Paris s'établit à 89,9 millions d'euros, en amélioration de + 10 millions d'euros par rapport

à l'exercice précédent, avec une augmentation de l'activité hébergement portée par la croissance des prix moyens et une hausse de la fréquentation des restaurants de l'établissement ;

- le Café de Paris enregistre également une progression significative de son chiffre d'affaires qui s'établit à 16,1 millions d'euros en croissance de + 3,7 millions d'euros par rapport à l'exercice 2022/2023, en raison de la fin des travaux de rénovation et de l'ouverture du « nouveau » Café de Paris le 14 novembre 2023 ;
- le chiffre d'affaires du Monte-Carlo Bay Hotel & Resort s'inscrit en hausse de + 2,3 millions d'euros notamment grâce à un effet mix favorable sur le segment hébergement.

Les différents segments d'activité présentent les évolutions suivantes :

Chiffre d'affaires hôtelier (en millions d'euros)	2021/2022	2022/2023	2023/2024	% évol.
48 % Hébergement	95,8	152,6	164,3	8 %
41 % Restauration	90,2	133,4	142,2	7 %
11 % Autres	27,3	39,1	38,6	(1) %
100 % TOTAL SECTEUR HÔTELIER	213,3	325,1	345,1	6 %

Le chiffre d'affaires **hébergement** du Groupe S.B.M. s'établit à 164,3 millions d'euros contre 152,6 millions d'euros pour l'exercice 2022/2023.

L'activité hébergement est en croissance de + 8 % par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution favorable de l'activité

hébergement concerne les 5 établissements du Groupe S.B.M. qui ont notamment bénéficié d'une activité estivale soutenue. L'évolution positive du prix moyen profite à l'activité hébergement, notamment l'Hôtel de Paris avec augmentation de + 13 % de son prix moyen.

Examen de la situation et de l'activité du Groupe S.B.M. au cours de l'exercice 2023/2024

Présentation des résultats de l'exercice 2023/2024

Sont présentés ci-après quelques indicateurs hébergement concernant l'ensemble du Groupe S.B.M. :

- ◆ le taux d'occupation s'établit à 59 %, stable par rapport à l'exercice 2022/2023 ;
- ◆ les prix moyens hébergement progressent significativement de + 8 % au cumul des cinq établissements, traduisant une stratégie axée sur une hausse de la tarification sur l'ensemble des catégories de chambres, et favorisée par une demande soutenue sur la période estivale ;
- ◆ enfin, la segmentation de la clientèle par origine géographique reste proche de l'an passé, la part de clientèle française restant majoritaire avec 22 % du marché. Les clientèles Américaine et Russe représentent respectivement 15 % et 11 % de la clientèle Resort.

L'activité **restauration** affiche un chiffre d'affaires de 142,2 millions d'euros contre 133,4 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de + 8,8 millions d'euros par rapport à l'exercice 2022/2023. Cette évolution provient principalement de la croissance de chiffre d'affaires du Café de Paris de + 3,7 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent, en raison de la fin des travaux de rénovation et la réouverture à l'automne 2023.

Pour l'ensemble du Groupe S.B.M., le nombre de couverts servis sur l'exercice 2023/2024 est de 894 000, soit une augmentation de + 48 000 couverts servis par rapport à l'exercice précédent représentant + 6 %. Le Café de Paris, anciennement exploité au sein de la Salle Empire de l'Hôtel de Paris le temps de la durée des travaux, affiche une hausse sensible du nombre de couverts servis (+ 50 000 couverts) en raison de sa rénovation et de sa réouverture le 14 novembre 2023 en pleine et nouvelle configuration. La fréquentation progresse aussi au Monte-Carlo

Beach (+ 18 000 couverts) qui bénéficie également d'un effet périmètre positif avec l'ouverture du restaurant Maona Monte-Carlo. Les autres établissements du Groupe S.B.M. enregistrent des évolutions plus contrastées.

Tous établissements confondus, le prix moyen par couvert augmente de + 6 % par rapport à l'exercice précédent, essentiellement du fait d'une évolution du mix de fréquentation des différents établissements et du retour de la clientèle internationale.

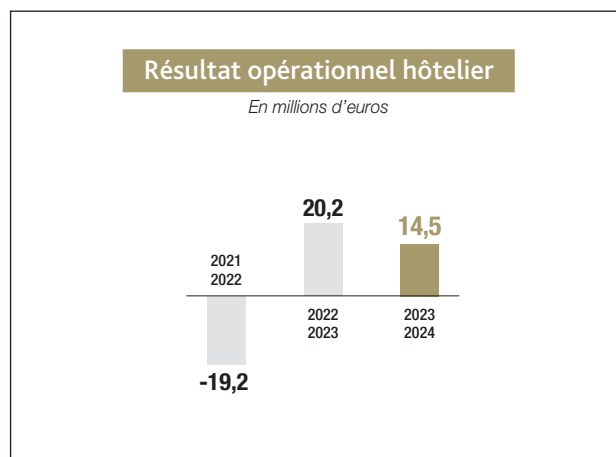
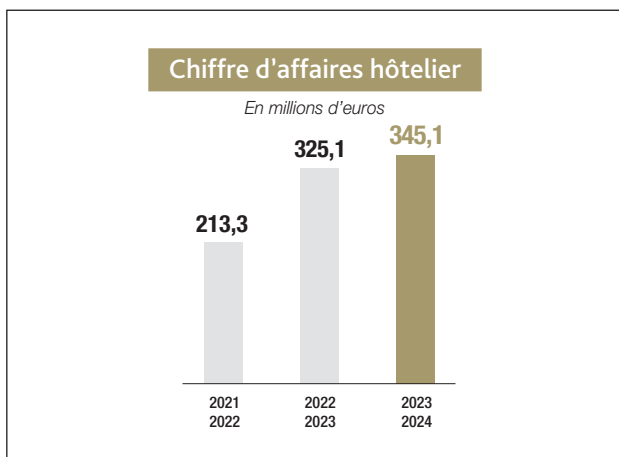
Les **autres activités** du secteur hôtelier présentent un chiffre d'affaires de 38,6 millions d'euros pour l'exercice 2023/2024, comparé à 39,1 millions d'euros pour l'exercice précédent, en légère baisse de 1 %.

Pour l'**ensemble du secteur hôtelier**, le résultat opérationnel avant amortissements s'élève à 52,8 millions d'euros pour l'exercice 2023/2024 contre 57,4 millions d'euros pour 2022/2023, en baisse de 4,7 millions d'euros.

Au-delà de la hausse de l'activité par rapport à l'exercice précédent, les résultats du secteur hôtelier ont également été impactés par des coûts non récurrents liés aux dépenses de préouvertures du Café de Paris, et du restaurant Amazónico sur le mois de mars 2024 (ouverture du restaurant Amazónico en avril 2024). Il est à noter par ailleurs une progression des frais de personnel, conséquence directe de l'augmentation des effectifs du secteur hôtelier de + 6 % par rapport à l'exercice précédent et en lien avec l'augmentation de l'activité et la recherche de l'excellence dans la qualité de service.

Après prise en compte des amortissements, le secteur hôtelier présente un résultat opérationnel de 14,5 millions d'euros pour l'exercice 2023/2024 contre un résultat de 20,2 millions d'euros pour l'exercice précédent.

6



SECTEUR LOCATIF

Le chiffre d'affaires du secteur locatif s'établit à 135,4 millions d'euros pour l'exercice 2023/2024 contre 124,8 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une croissance de + 9 %.

Chiffre d'affaires locatif (en millions d'euros)	2021/2022	2022/2023	2023/2024	% évol.
59 % Locatif commercial	69,3	73,4	79,8	9 %
41 % Locatif résidentiel	48,3	51,4	55,6	8 %
100 % TOTAL SECTEUR LOCATIF	117,6	124,8	135,4	9 %

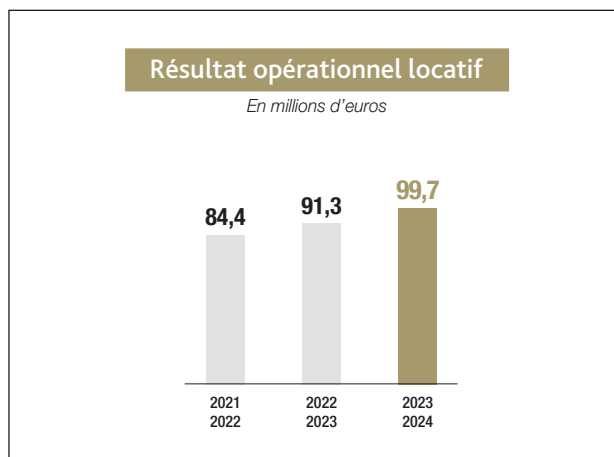
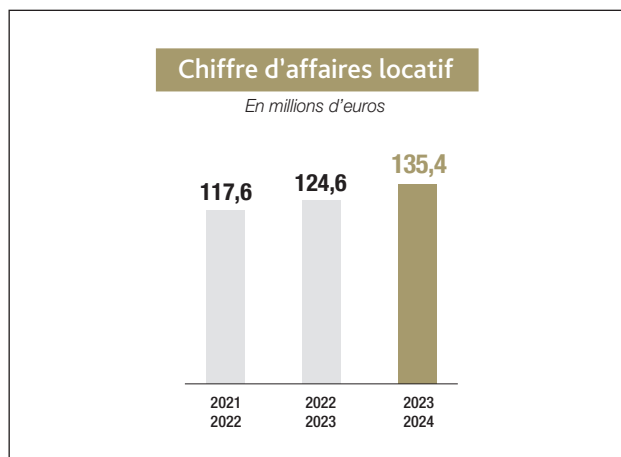
Le segment **locatif commercial**, qui regroupe les revenus des locations de boutiques et de bureaux, enregistre un chiffre d'affaires de 79,8 millions d'euros pour l'exercice 2023/2024 contre 73,4 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette hausse de + 9 % est principalement la conséquence de la mise en location progressive des nouveaux espaces commerciaux disponibles au Café de Paris, de l'application contractuelle des indexations de loyers des boutiques et de la poursuite de la mise en location des derniers espaces de bureaux au One Monte-Carlo.

Le chiffre d'affaires du segment **locatif résidentiel** s'établit à 55,6 millions d'euros, en progression de + 4,3 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent. Cette croissance de + 8 %

provient essentiellement de la mise en location des derniers appartements disponibles du One Monte-Carlo, ainsi que de l'application contractuelle des indexations de loyers sur l'ensemble du parc locatif.

Le résultat opérationnel avant amortissements, enregistré pour l'**ensemble du secteur locatif**, s'établit à 121,2 millions d'euros pour l'exercice 2023/2024 contre 112,5 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une progression de + 8,7 millions d'euros.

Après prise en compte des amortissements, le résultat opérationnel du secteur locatif s'élève à 99,7 millions d'euros contre 91,3 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une progression de + 8,5 millions d'euros.



6.1.3 Résultats consolidés 2023/2024

Le tableau ci-dessous présente le compte de résultat consolidé du Groupe S.B.M. pour les exercices clos les 31 mars 2023 et 31 mars 2024 :

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2022/2023	Exercice 2023/2024
Produits des activités ordinaires	666 987	703 999
Achats consommés	(63 101)	(67 363)
Autres charges externes	(135 807)	(144 603)
Impôts, taxes et versements assimilés	(31 893)	(32 901)
Charges de personnel	(292 788)	(312 596)
Amortissements	(73 116)	(75 930)
Autres produits et charges opérationnels	1 894	3 007
Résultat opérationnel	72 175	73 613
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	1 766	6 701
Coût de l'endettement financier brut	(4 956)	(1 623)
Coût de l'endettement financier net	(3 190)	5 078
Autres produits et charges financiers	(1 947)	25 253
Autres produits et charges en lien avec les sociétés mises en équivalence (incluant la quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence)	829 177	-
Charges d'impôt	-	-
Résultat net consolidé	896 215	103 944
Part des intérêts minoritaires	-	-
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ PART DU GROUPE	896 215	103 944
Nombre moyen pondéré d'actions	24 516 661	24 516 661
Résultat net par action <i>(en euros)</i>	36,56	4,24
Résultat net dilué par action <i>(en euros)</i>	36,56	4,24

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2022/2023	Exercice 2023/2024
Résultat net consolidé	896 215	103 944
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat :		
♦ Variation des écarts actuariels sur engagements sociaux (IAS 19 révisée)	4 498	(1 917)
♦ Résultat global des sociétés mises en équivalence	-	-
♦ Réévaluation d'actifs financiers	(21 250)	(14 875)
Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés en résultat :		
♦ Pertes et profits relatifs à la réévaluation d'instruments financiers	394	(485)
♦ Résultat global des sociétés mises en équivalence	638	-
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL	880 496	86 667
dont résultat global part du Groupe	880 496	86 667
dont résultat global part des minoritaires	-	-

Les « Achats consommés » et les « Autres charges externes » augmentent respectivement de 4,3 millions d'euros et 8,8 millions d'euros en relation avec la croissance de l'activité.

L'augmentation de la rubrique « Impôts, taxes et versements assimilés » résulte de l'augmentation de la redevance des jeux, également liée à la croissance de l'activité sur ce secteur, tel que décrit en 6.1.2.

Les « Charges de personnel » de l'exercice 2023/2024 sont en augmentation de 19,8 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Les principales variations composant cette évolution sont :

- ◆ augmentation des frais de personnel du secteur jeux de 5 millions d'euros, en lien avec les augmentations structurelles des salaires ;
- ◆ augmentation des frais de personnel du secteur hôtelier de 14,4 millions d'euros, qui s'explique par une augmentation des effectifs saisonniers pour faire face à l'activité, par la hausse

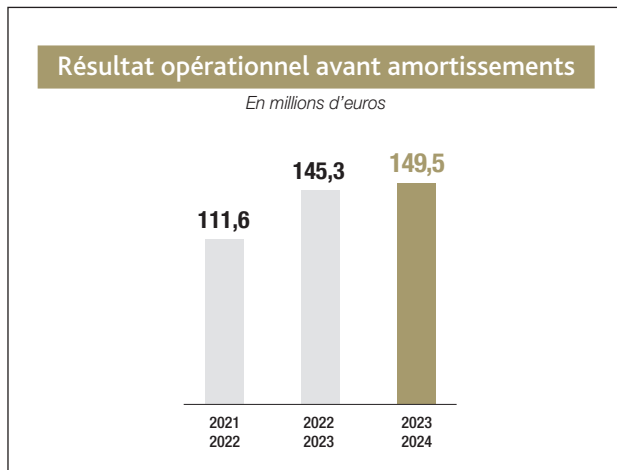
des charges sociales des personnels rémunérés au service et par l'indexation des salaires sur l'inflation ;

- ◆ augmentation des frais de personnel du secteur locatif de 0,4 million d'euros ;
- ◆ stabilité des autres frais de personnel.

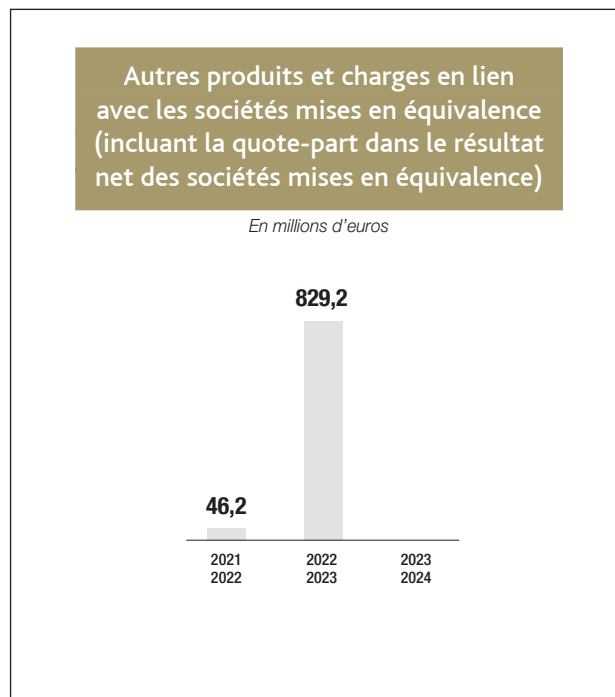
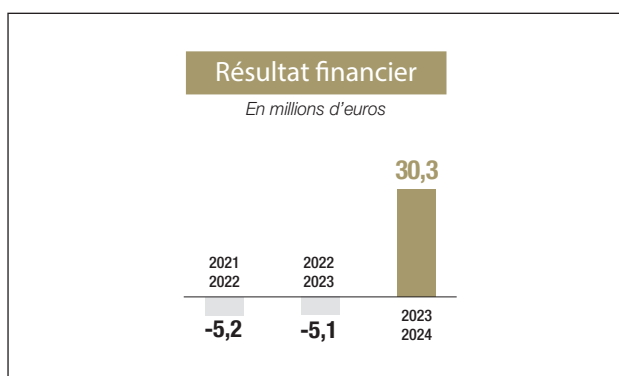
Enfin, la rubrique « Amortissements » présente une hausse de 2,8 millions d'euros en lien une reprise des investissements, qui avaient fait l'objet d'un contrôle strict pendant la crise sanitaire.

Le résultat opérationnel du Groupe S.B.M. s'établit en bénéfice de + 73,6 millions d'euros contre un bénéfice + 72,2 millions d'euros, soit une augmentation de 1,4 million d'euros.

Les secteurs jeux et locatif présentent des progressions significatives de leur résultat opérationnel, respectivement de + 3,8 millions d'euros et 8,5 millions d'euros. Ces bons résultats font plus que compenser le recul du résultat opérationnel du secteur hôtelier de 5,8 millions d'euros.



Le **résultat financier** de l'exercice 2023/2024 présente un bénéfice de 30,3 millions d'euros contre une perte 5,1 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement une augmentation des produits liés aux actifs financiers détenus, incluant les dividendes reçus de la participation dans FL Entertainment pour un montant de 15,3 millions d'euros, des produits des activités de placement (actifs financiers et trésorerie) et une diminution de 3,3 millions d'euros de la charge financière liée à l'endettement financier brut, avec l'amortissement progressif des crédits contractés en janvier 2017 dont l'échéance finale a été remboursée en janvier 2024.



Enfin, il est rappelé que le Groupe S.B.M. détenait depuis mai 2009 une participation dans le capital de Betcliv Everest Group (« BEG »), groupe de jeux en ligne.

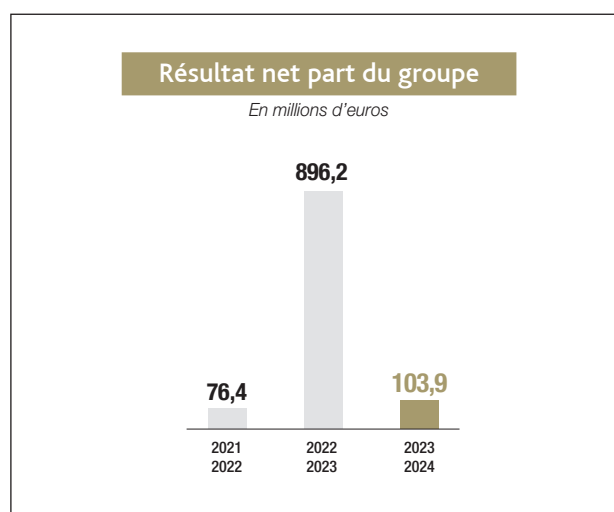
Le Groupe S.B.M., au travers de sa filiale Monte-Carlo SBM International S.à.r.l., a transféré le 30 juin 2022, par voie de cession et d'apport, l'intégralité de la participation de 47,30 % qu'elle détenait dans la société Betcliv Everest Group à la société FL Entertainment.

L'opération, qui valorisait la quote-part du capital de BEG détenue par SBM International à 850 millions d'euros, a été dénouée pour moitié en numéraire, et pour l'autre moitié par la remise d'actions de FL Entertainment, permettant à SBM International de détenir 4,95 % des droits de vote et 10,39 % des droits économiques de cette société. Cette opération s'était traduite par la constatation d'un profit exceptionnel de 813,5 millions d'euros dans les comptes consolidés du Groupe S.B.M. pour l'exercice 2022/2023. Le Groupe S.B.M. avait par ailleurs enregistré au cours de l'exercice 2022/2023 une quote-part de résultat positive de 15,6 millions d'euros correspondant à la quote-part de résultat revenant au Groupe S.B.M. pour la période antérieure à l'apport/cession, soit la période du 1^{er} avril au 30 juin 2022. Ainsi, la consolidation de la participation que le Groupe S.B.M. détenait dans Betcliv Everest Group avait engendré une contribution positive aux résultats consolidés du Groupe S.B.M. de + 829,2 millions d'euros pour l'exercice 2022/2023.

Le Groupe S.B.M. ne consolide plus de société par mise en équivalence sur l'exercice 2023/2024.

Le **résultat net consolidé – part du Groupe** ressort ainsi en profit de 103,9 millions d'euros contre un profit de 896,2 millions d'euros pour l'exercice 2022/2023.

Hors rubrique « Autres produits et charges en lien avec les sociétés mises en équivalence » dans laquelle étaient comptabilisés les impacts liés à la détention de la participation dans BEG et sa cession au cours de l'exercice 2022/2023, le résultat net de 103,9 millions d'euros de l'exercice 2023/2024 est en augmentation de 36,9 millions d'euros par rapport à un résultat net retraité de 67 millions d'euros pour l'exercice 2022/2023.



6.1.4 Bilan consolidé au 31 mars 2024

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2023	31 mars 2024
Goodwill	32	32
Immobilisations incorporelles	9 825	12 508
Immobilisations corporelles	1 018 839	1 186 557
Droits d'utilisation	2 997	5 694
Participations mises en équivalence	-	-
Autres actifs financiers	597 216	579 931
Actifs financiers non courants	597 216	579 931
Total actif non courant	1 628 910	1 784 722
Stocks	16 873	18 053
Clients	15 705	34 149
Autres débiteurs	24 928	29 173
Autres actifs financiers	110 359	165 324
Trésorerie et équivalents de trésorerie	258 897	69 743
Total actif courant	426 762	316 442
TOTAL DE L'ACTIF	2 055 671	2 101 165

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 mars 2023	31 mars 2024
Capital	24 517	24 517
Primes d'émission	214 650	214 650
Réserves	374 533	1 223 676
Résultat de l'exercice	896 215	103 944
Capitaux propres – part du Groupe	1 509 915	1 566 788
Intérêts minoritaires	-	-
Capitaux propres	1 509 915	1 566 788
Emprunts et passifs financiers	17 365	15 134
Dettes de location	1 323	3 136
Avantages du personnel	33 872	35 523
Provisions	3 476	3 286
Autres passifs	139 792	154 154
Total passif non courant	195 827	211 232
Fournisseurs	32 632	38 616
Passifs sur contrats	37 947	44 102
Autres créditeurs	192 434	219 486
Provisions	4 037	3 361
Dettes de location	1 906	2 754
Passifs financiers	80 973	14 825
Total passif courant	349 929	323 145
TOTAL DU PASSIF	2 055 671	2 101 165

6.1.5 Tableau consolidé des flux de trésorerie 2023/2024

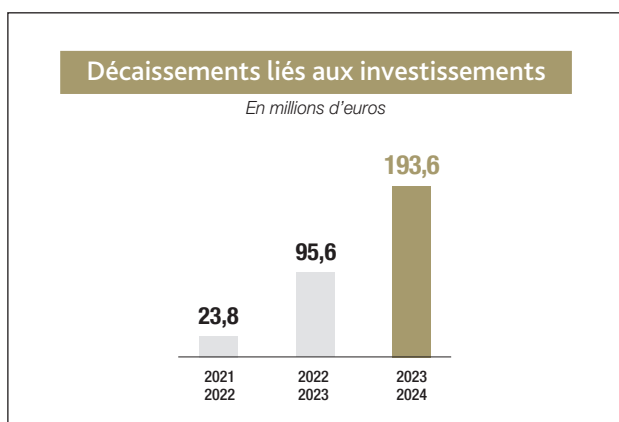
<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2022/2023	Exercice 2023/2024
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net consolidé – part du Groupe	896 215	103 944
Part des intérêts minoritaires	-	-
Amortissements	73 116	75 930
Autres produits et charges en lien avec les sociétés mises en équivalence	(829 177)	-
Produits des autres actifs financiers	-	(23 905)
Quote-part de subvention virée au compte de résultat	(150)	(150)
Variation des provisions	(11 445)	(1 269)
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur	2 920	(1 245)
Autres charges et produits calculés	(7)	39
Plus et moins-values de cession	99	(398)
Capacité d'autofinancement	131 571	152 946
Coût de l'endettement financier net (hors variation de juste valeur) et charge d'impôt	4 028	(5 222)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	135 599	147 724
Impôt versé	-	-
Diminution/(Augmentation) du BFR liée à l'activité	28 589	13 445
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ	164 188	161 169
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(95 566)	(107 506)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	425 221	965
Incidences des variations de périmètre	-	(86 123)
Variation des prêts et avances consentis	(37 496)	(341)
Variation des placements et autres actifs financiers	(268 539)	(42 739)
Dividendes reçus de participations non consolidées	-	15 300
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	23 619	(220 444)
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés	(25 544)	(29 545)
Apports des minoritaires et variations de périmètre	-	-
Augmentation de capital	-	-
Variation des financements stables (dont ligne de crédit)	(106 001)	(101 534)
Remboursement des dettes locatives	(3 822)	(3 120)
Intérêts financiers nets reçus (versés)	(2 092)	4 464
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(137 459)	(129 735)
VARIATION DE TRÉSORERIE	50 348	(189 010)
Trésorerie à l'ouverture	208 344	258 897
Retraitement de juste valeur sur trésorerie	205	(144)
Trésorerie à la clôture	258 897	69 743
Trésorerie et équivalents de trésorerie – Actif	258 897	69 743
Banques – Passif	-	-

La **capacité d'autofinancement** s'élève à 152,9 millions d'euros pour l'exercice 2023/2024 contre 131,6 millions d'euros pour l'exercice précédent. Cette évolution s'explique par l'amélioration du résultat opérationnel avant amortissements de 4,3 millions d'euros, une augmentation des produits financiers des placements de la trésorerie et une diminution des reprises de provision.

Après la prise en compte d'une diminution du besoin en fonds de roulement de 13,4 millions d'euros, les flux nets de trésorerie générés par l'exploitation s'élèvent à 161,2 millions d'euros pour l'exercice 2023/2024 contre 164,2 millions d'euros pour l'exercice 2022/2023.

Par ailleurs, la poursuite du programme d'**investissement** (voir chapitre 6.2.1 – « Investissements ») a représenté un décaissement au titre des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles de 107,5 millions d'euros sur l'exercice 2023/2024 contre 95,6 millions d'euros sur l'exercice précédent. Avec l'acquisition du Palace des Neiges en octobre 2023, le décaissement lié aux incidences des variations de périmètre s'est élevé à 86,1 millions d'euros, soit un décaissement total pour les investissements de 193,6 millions d'euros pour l'exercice 2023/2024.

Pour rappel, en raison de la crise sanitaire, le Groupe S.B.M. avait sur l'exercice 2021/2022 renforcé un contrôle strict de ses investissements. L'ensemble des projets d'investissement avait été revu et il avait été procédé à une réduction importante des budgets avec une suspension des investissements non essentiels.



L'apport/cession de BEG le 1^{er} juillet 2022 représentait dans les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement un encaissement net de 388,5 millions d'euros sur l'exercice 2022/2023, un crédit-vendeur ayant été accordé pour 36,5 millions d'euros. Une partie de cet encaissement a fait l'objet de placements en actifs financiers qui représentaient un décaissement de 268,5 millions d'euros dans les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement en 2022/2023.

Sur l'exercice 2023/2024, le Groupe S.B.M. a effectué des placements en actifs financiers qui représentent un décaissement net de 42,7 millions d'euros. Le Groupe S.B.M. a également encaissé des dividendes FL Entertainment pour un montant de 15,3 millions d'euros.

Au cumul, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement correspondent à un décaissement net de 220,4 millions d'euros pour l'exercice 2023/2024 contre un encaissement net de 23,6 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Au 31 mars 2024, le Groupe S.B.M. est en situation de **trésorerie nette positive** de 68,9 millions d'euros contre une trésorerie nette positive de 276,5 millions d'euros au 31 mars 2023. La trésorerie nette correspond à la différence entre la trésorerie à la clôture de la période augmentée des dépôts à terme dont l'échéance est comprise entre 3 et 6 mois à la date de souscription et les dettes relatives aux emprunts auprès des établissements de crédit et aux émissions de titres de créances négociables à court terme (NEU CP).

Afin d'assurer le financement de ses deux projets majeurs d'investissement – rénovation en profondeur de l'Hôtel de Paris et développement immobilier One Monte-Carlo – le Groupe S.B.M. avait mis en place des financements bancaires en janvier 2017. D'un montant total de 230 millions d'euros, ces ouvertures de crédits ont permis des tirages à l'initiative du Groupe S.B.M. pouvant s'échelonner jusqu'au 31 janvier 2019. Ces financements sont remboursés semestriellement, la première échéance étant intervenue le 30 juin 2020 et la dernière étant fixée au 31 janvier 2024. Au cours de l'exercice 2023/2024, les deux dernières échéances prévues fin juin 2023 et fin janvier 2024 pour un montant de 35,8 millions d'euros chacune ont été remboursées.

Pour compléter ses moyens de financement à court terme, la Société a mis en place un programme d'émission de titres de créances négociables à court terme (NEU CP) en juillet 2019 pour un montant total maximum de 150 millions d'euros. L'État Monégasque s'est engagé à souscrire, dans la limite d'un montant cumulé en principal de 120 millions d'euros, tout ou partie des titres de créances négociables que la Société émettrait dans le cadre de ce programme et qui ne trouveraient pas preneur sur le marché pour quelque raison que ce soit. Dans le cadre de ce programme et depuis sa mise en place, l'encours d'émission de titres a représenté jusqu'à 110 millions d'euros. Au 31 mars 2024, la Société n'a plus de titres émis dans le cadre de ce programme, qui reste néanmoins en place en cas de besoin.

Par ailleurs, une partie de la trésorerie fait l'objet de placements en actifs financiers non inclus dans la définition de la trésorerie nette pour un montant total de 297,5 millions d'euros au 31 mars 2024 contre 175,2 millions d'euros au 31 mars 2023.

6.1.6 Résultats sociaux de la Société des Bains de Mer

Les comptes sociaux (présentés selon les normes françaises) de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, Société mère, font apparaître les résultats suivants :

Résultats Société des Bains de Mer – Société mère <i>(en millions d'euros)</i>	2021/2022	2022/2023	2023/2024	Écart <i>(en millions d'euros)</i>
Chiffre d'affaires	509,2	611,8	632,4	20,6
Résultat Brut d'Exploitation	101,8	128,1	127,6	(0,4)
Amortissements	(67,4)	(66,5)	(68,9)	(2,4)
Résultat opérationnel	34,4	61,5	58,7	(2,8)
Résultat financier	75,3	(0,7)	13,0	13,7
Résultat exceptionnel	(1,0)	0,4		(0,4)
RÉSULTAT NET SOCIÉTÉ	108,7	61,2	71,8	10,5

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2023/2024 s'élève à 632,4 millions d'euros contre 611,8 millions d'euros pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 20,6 millions d'euros.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation s'établit en bénéfice 58,7 millions d'euros contre un bénéfice de 61,5 millions d'euros en 2022/2023. Cette diminution par rapport à l'exercice précédent résulte principalement d'une augmentation des charges de personnel.

RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier enregistre notamment les charges financières sur les contrats de crédits, les produits de placement et les produits financiers perçus par la Société au titre des financements apportés à ses filiales, produits qui sont annulés dans les comptes consolidés dans le cadre de l'élimination des opérations réciproques internes au Groupe S.B.M. Le résultat financier enregistre également des provisions intra-groupe éliminées dans les comptes consolidés

Le résultat financier de l'exercice 2023/2024 est en bénéfice de 13 millions d'euros contre un résultat financier négatif de - 0,7 million d'euros sur l'exercice 2022/2023. Cette augmentation de 13,7 millions d'euros s'explique principalement par la diminution des charges financières en lien avec l'échéance du contrat des crédits et par une augmentation des produits financiers des placements de la trésorerie.

Pour rappel, le résultat financier de l'exercice 2021/2022 était favorablement impacté par le rachat par Monte-Carlo SBM International S.à.r.l., filiale à 100 % de la Société, d'obligations convertibles émises en 2009 pour un montant de 89,2 millions d'euros. Ce rachat s'est traduit par un produit financier dans les comptes de la Société de 74,5 millions d'euros.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2023/2024 s'établit à 0 contre un bénéfice de 0,4 million d'euros l'an passé.

RÉSULTAT NET

Le résultat net social de l'exercice 2023/2024 s'élève à + 71,8 millions d'euros contre un bénéfice de + 61,2 millions d'euros pour l'exercice précédent.

6.1.7 Opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895

Nous vous rendons compte des opérations, intervenues directement ou indirectement, entre la Société et ses Administrateurs au cours de l'exercice 2023/2024, ou la Société et les sociétés affiliées ou non ayant des Administrateurs communs, à savoir :

- ◆ les opérations traitées avec les filiales de la Société :
 - ◆ la Société Anonyme Monégasque d'Entreprise de Spectacles (S.A.M.E.S.),
 - ◆ la Société Anonyme Monégasque des Thermes Marins Monte-Carlo (S.T.M.),
 - ◆ la Société Anonyme Monégasque Générale d'Hôtellerie (SOGETEL),
 - ◆ la Société Anonyme Monégasque Hôtelière du Larvotto (S.H.L.),
 - ◆ la MC Financial Company (MCFC),
 - ◆ la Société Civile Particulière Soleil du Midi,
 - ◆ la Société Civile Immobilière de l'Hermitage,
 - ◆ la Société des Bains de Mer, USA, Inc.,
 - ◆ la Société Monte-Carlo SBM Singapore, PTE Ltd,
 - ◆ la S.à.r.l. Monte-Carlo SBM International,
 - ◆ la SARL Café Grand Prix,
 - ◆ la SAS Rocalpin,
 - ◆ la SAS Palace des Neiges
 - ◆ la SAS Flocon Courchevel ;
- ◆ ainsi que, dans des conditions normales de marché :
 - ◆ les relations avec la Société Monégasque pour l'Exploitation du Tournoi de Tennis (S.M.E.T.T.) dont la Société est actionnaire minoritaire, notamment la location des installations du Monte-Carlo Country Club dont la Société est propriétaire durant la durée du Rolex Monte-Carlo Masters,
 - ◆ les achats de marchandises auprès des filiales du groupe LVMH, dont M. Nicolas Bazire est administrateur,
 - ◆ les locations immobilières et les cessions de baux commerciaux à des filiales du Groupe LVMH dont M. Nicolas Bazire est administrateur,
 - ◆ les achats de prestations de services auprès de Monaco Digital dont M. Stéphane Valeri est actionnaire minoritaire et administrateur,
 - ◆ les achats d'électricité et de prestations de services auprès de la Société Monégasque de l'Électricité et du Gaz (SMEG) dont Mme Marie-Pierre Gramaglia est administratrice,
 - ◆ les achats de services auprès de filiales de la société Ducasse Développement dont M. Christophe Navarre est actionnaire minoritaire et administrateur.

6.2 Investissements et perspectives

6.2.1 Investissements réalisés

Le montant total facturé sur l'exercice s'élève à 243,8 millions d'euros contre 98 millions d'euros pour l'exercice 2022/2023 et 29,5 millions d'euros pour l'exercice 2021/2022, soit un total de 371,3 millions d'euros au titre des trois derniers exercices, comme présenté dans le tableau ci-après, qui regroupe l'ensemble des dépenses d'investissement, que les projets soient achevés et mis en service ou toujours en cours.

Le montant des investissements de ces trois dernières années a été financé sur les fonds propres du Groupe S.B.M.

Compte tenu de la crise sanitaire, le Groupe S.B.M. avait maintenu, sur l'exercice 2021/2022, le contrôle strict des investissements initié sur l'exercice 2020/2021. L'ensemble des projets d'investissement avait été revu et il avait été procédé à une réduction importante des budgets avec une suspension des investissements non essentiels.

Investissements <i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice clos le 31 mars 2022	Exercice clos le 31 mars 2023	Exercice clos le 31 mars 2024
Secteur jeux	4 368	5 500	9 010
Secteur hôtelier	10 360	29 582	68 414
Secteur locatif	1 810	8 967	30 951
Autres activités et services communs	12 991	53 965	135 410
TOTAL	29 528	98 013	243 788

SECTEUR JEUX

Les investissements réalisés dans le secteur jeux s'élèvent à 18,9 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices.

Le Groupe S.B.M. a poursuivi au cours de l'exercice écoulé la politique de renouvellement du parc des appareils automatiques. L'objectif poursuivi est de conserver un avantage concurrentiel en termes d'offres de jeux et d'innovation, permettant d'être en phase avec les modes et tendances du moment.

Le Groupe S.B.M. a également entrepris des travaux de rénovation au Casino de Monte-Carlo, avec pour objectif de mieux répondre aux attentes de la clientèle. Ces travaux ont porté notamment sur la mise en lumière des salles Europe et Renaissance du Casino, afin d'apporter à chaque salle une atmosphère qui corresponde aux attentes des clients venant s'y distraire, et de rendre les espaces plus chaleureux grâce à des jeux de lumière. Ont été réalisés des travaux dans l'Atrium du Casino avec la création d'une boutique et le réaménagement du Bar Rotonde, et dans la salle Médecin, plus particulièrement sa terrasse où sont créés des salons privés destinés à l'accueil d'une clientèle de High Rollers, dont le salon « 1889 » ouvert en octobre 2020 (salon ultra-privé pour les High Rollers), ainsi que la refonte du Grand Change et de la Caisse Centrale dans le cadre de l'aménagement d'un nouveau parcours à destination de la clientèle des Fun Players. Sur l'exercice 2023/2024, le Groupe S.B.M. a notamment finalisé la création de salons d'apparat à destination des clients jeux High Rollers.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'un programme de rénovation du Casino de Monte-Carlo dont la réalisation est prévue sur plusieurs exercices.

Le montant total investi dans le cadre de ce projet, hors machines à sous, est de 7,9 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices.

SECTEUR HÔTELIER

Les investissements réalisés dans le secteur hôtelier s'élèvent à 108,4 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices.

Outre les travaux courants de rénovation dans les hôtels du Groupe S.B.M., les autres investissements réalisés ces trois dernières années concernent principalement :

- ♦ d'une part, les travaux du Café de Paris, avec la création de deux étages dont un rooftop unique en Principauté de Monaco ainsi que plusieurs boutiques de luxe (près de 800 m² supplémentaires) et la création d'un nouveau restaurant Amazónico, concept brésilien-latino, déjà présent à Madrid, Dubaï et Londres. L'inauguration du Café de Paris a eu lieu le 22 novembre 2023, en présence de L.L.A.S.S. le Prince Albert II et la Princesse Charlène de Monaco. Le montant des investissements comptabilisés dans le secteur hôtelier au titre de ce projet s'élève à 64 millions d'euros, dont 45 millions d'euros sur l'exercice 2023/2024 ;
- ♦ d'autre part, les travaux du restaurant Maona Monte-Carlo, à l'ambiance cabaret à ciel ouvert et servant une cuisine méditerranéenne et spécialités monégasques. Ce nouveau lieu de fête renoue avec les soirées légères et insouciantes des années 60 et 70 qui ont fait la réputation de la côte d'Azur. Le montant total des investissements comptabilisés au titre de ce projet s'élève à 5 millions d'euros, dont 4,4 millions d'euros sur l'exercice 2023/2024 ;

- ◆ et enfin les travaux du restaurant Pavillon, un restaurant de Yannick Alléno, Monte-Carlo, à l'Hôtel Hermitage, avec notamment le réaménagement de la terrasse et un nouvel intérieur signé Chahan Minassian dans l'esprit subtil et confortable d'une résidence privée qui invite à la détente. Le montant des investissements comptabilisés au titre de ce projet au cumul des trois derniers exercices s'élève à 4,3 millions d'euros.

Au cumul de l'ensemble du secteur hôtelier, le montant des investissements réalisés en 2023/2024 s'élève à 68,4 millions d'euros.

SECTEUR LOCATIF

Le secteur locatif a fait l'objet d'investissements à hauteur de 41,7 millions d'euros au cumul des trois derniers exercices.

Outre les travaux courants de rénovation ou d'amélioration du parc immobilier, les investissements principaux réalisés sur ce secteur au titre des trois dernières années concernent :

- ◆ le projet de surélévation de l'immeuble Aigue-Marine. Le montant des investissements réalisés au titre de ce projet s'élève à 10,7 millions d'euros, dont 3,9 millions d'euros sur l'exercice 2023/2024 ;
- ◆ les travaux relatifs aux nouvelles boutiques du Café de Paris pour un montant de 8,5 millions d'euros sur l'exercice 2023/2024 ;

- ◆ des investissements immobiliers en Principauté de Monaco et communes limitrophes pour un montant total de 17,5 millions d'euros, dont 16,5 millions d'euros sur l'exercice 2023/2024.

SECTEUR AUTRES ACTIVITÉS ET SERVICES COMMUNS

Les investissements réalisés dans le secteur autres activités et services communs s'élèvent à 202,4 millions d'euros au titre des trois derniers exercices.

Les investissements principaux des trois derniers exercices concernent l'acquisition du Palace des Neiges à Courchevel, comptabilisé en autres activités et services communs compte tenu de l'exploitation de l'hôtel par l'ancien propriétaire pendant la saison hivernale 2023/2024 au travers d'un contrat de location-gérance, dans l'attente du démarrage des travaux en vue d'une importante rénovation, et l'achat d'espaces de bureaux dans l'immeuble Aigue-Marine, immeuble où sont déjà regroupés les services du siège administratif du Groupe S.B.M., pour un montant 57,2 millions d'euros.

Les autres investissements concernent notamment la réalisation d'importants travaux au Monte-Carlo Country Club, et la mise en œuvre de nouveaux logiciels et systèmes de gestion dans le cadre du schéma directeur informatique, qui prévoit notamment l'amélioration de l'expérience client, la sécurisation des systèmes d'information, le renouvellement des systèmes de gestion financière et la modernisation des infrastructures informatiques.

6.2.2 Principaux projets en cours et perspectives

POURSUITE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Les projets en cours au 31 mars 2024 seront poursuivis en 2024/2025 dans le cadre du programme d'investissement défini par le Groupe S.B.M. et en cohérence avec la politique menée au cours des exercices passés.

Les principaux projets sont le lancement des travaux du Palace des Neiges à Courchevel, la poursuite du programme de rénovation du Casino de Monte-Carlo, et la poursuite des projets dans le cadre du schéma directeur informatique, toujours en cours au 31 mars 2024.

PERSPECTIVES

La mise en valeur du patrimoine immobilier constitue un axe de développement essentiel pour le Groupe S.B.M.

En 2023/2024, le Groupe S.B.M. a amorcé son développement international avec l'acquisition du Palace des Neiges à Courchevel, en vue d'une importante rénovation pour y faire vivre prochainement tout le savoir-faire et toute l'expertise du Groupe S.B.M. en matière d'hôtellerie et de restauration.

Le Groupe S.B.M. a également pour volonté d'exporter à l'international des marques créées par le groupe en Principauté de Monaco

Le transfert, le 30 juin 2022, par voie de cession et d'apport, de l'intégralité de la participation de 47,30 % dans BEG à la société FL Entertainment donne les moyens financiers au Groupe S.B.M. de poursuivre sa stratégie de développement en Principauté de Monaco et à l'international.



Le système de management régissant l'impression de ce document est certifié ISO14001:2004.

MONTE-CARLO

SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER

Casinos

Casino de Monte-Carlo
Casino Café de Paris

Hôtellerie, restauration et activités balnéaires

Hôtel de Paris Monte-Carlo
Hôtel Hermitage Monte-Carlo
Monte-Carlo Bay Hotel & Resort
Monte-Carlo Beach
Le Méridien Beach Plaza
Café de Paris Monte-Carlo
Buddha Bar Monte-Carlo
Coya Monte-Carlo
Mada One
Jimmy'z Monte-Carlo
La Rascasse
Thermes Marins Monte-Carlo
Monte-Carlo Beach Club

Résidentiel

One Monte-Carlo
La Résidence du Sporting
Les Villas du Sporting
Le Balmoral
Villa La Vigie

Shopping, spectacle et activités sportives

Promenade Monte-Carlo Shopping
Salle Garnier – Opéra de Monte-Carlo
Sporting Monte-Carlo – Salle des Étoiles
Monte-Carlo Country Club
Monte-Carlo Golf Club

Société Anonyme des Bains de Mer
et du Cercle des Étrangers à Monaco
Siège social : Place du Casino – 98000 MONACO
Principauté de Monaco

www.montecarlosbm.com